

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

- **42. CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES D'EMERGENCE DU PROJET DE REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE CHOLET – LES HERBIERS AU TRAFIC VOYAGEURS** - Rapporteur : Christophe HOGARD

La Région des Pays de la Loire, avec l'ensemble des partenaires concernés, a lancé les études d'émergence du projet d'ouverture de la ligne ferroviaire Cholet-Les Herbiers.



A ce titre, la Région a contracté deux marchés comprenant les principales missions suivantes :

- potentiel de trafic voyageurs,
- diagnostic des infrastructures et faisabilité de l'opération.

Par ailleurs, un diagnostic juridique et une étude d'exploitation en raison des interfaces avec le Réseau Ferré National et le fonctionnement de la gare de Cholet ont été confiés à SNCF Réseau.

Il est proposé d'approuver la convention définissant le versement des participations du Département de la Vendée, de la Communauté d'agglomération du Choletais, de la Communauté de communes du Pays de Mortagne et de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Pour chacune des prestations, la Région a contracté au travers de deux marchés (étude de potentiel de trafic : 28 560 € puis étude de diagnostic de l'infrastructure et faisabilité : 102 924 €) et d'une convention financière avec SNCF Réseau (diagnostic juridique et exploitation : 164 554 €) pour un montant cumulé de 296 038 €.

Selon les clés de répartition arrêtées, les participations financières s'élèvent à 103 613,30 € pour la Région Pays de la Loire ainsi pour que le Département de la Vendée (35%), et à 29 603,80 € pour chacune des trois intercommunalités (10%).

Vu Le projet de convention ci-annexé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des transports,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil Régional, en date du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente
Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional en date du 10 février 2023 approuvant la présente convention,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable/Environnement du 8 juin 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de convention entre la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée, la Communauté d'agglomération du Choletais, la Communauté de communes du Pays de Mortagne et la Communauté de communes du Pays des Herbiers pour le financement des études d'émergence du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Cholet – Les Herbiers au trafic voyageurs tel que joint en annexe,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer ladite convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

05 JUL. 2023
05 JUL. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

